



une base au service des **bâtiments durables**

L
Q
2
0
2

baromètre



Édito



Jacques Chevalier,
Coordinateur INIES

Alors que la RE2020 passe aux seuils 2025 et que les acteurs se préparent déjà aux seuils 2028, les fabricants de produits de construction et d'équipements s'engagent toujours plus fortement pour soutenir l'atteinte de ces objectifs. En juin 2024, la base INIES passait la barre des 5000 déclarations environnementales (DE) disponibles. En avril 2025, le seuil des 6000 DE a été franchi. Lorsque vous lirez cet édito, nous ne serons probablement plus très loin des 6500 déclarations environnementales. Et ces chiffres ne tiennent pas compte des configurateurs (plus de 20 déjà disponibles) qui multiplient la possibilité de réaliser des DE plus spécifiques et mieux adaptées à un projet de bâtiment précis mais qui ne sont pas déposées dans la base. L'activité autour de la base INIES est donc très soutenue. S'il faut souligner l'engagement des déclarants, il paraît indispensable de remercier ceux et celles qui vérifient ces déclarations environnementales et ces outils. Rappelons que l'effort de vérification est aujourd'hui assuré par quelques dizaines de vérificateurs et vérificatrices qui quotidiennement permettent, eux aussi, par leur travail, de faire fonctionner la réglementation sur les bâtiments neufs. Les programmes recrutent donc ! Enfin, l'équipe INIES et les administrateurs de la base assurent au quotidien le bon fonctionnement des procédures d'habilitation des vérificateurs, d'enregistrement des déclarations et le traitement des réclamations et présomptions d'anomalies. Un travail méconnu mais essentiel au service des acteurs de la construction !

Riche d'une large représentation des acteurs de la construction, la gouvernance INIES réalise plus que jamais le lien entre les producteurs des données et leurs utilisateurs. Et les enjeux sont importants puisque la disponibilité de données nombreuses et fiables encourage le développement de nouveaux usages. INIES entend jouer un rôle clé dans le développement de bonnes pratiques autour de ces usages.

INIES doit aussi se préparer à la mise en œuvre progressive, à partir de 2026 (jusqu'en 2039), du nouveau règlement sur les produits de construction qui va bouleverser non seulement les modes de production et de diffusion des DE mais aussi par effet rebond l'application de la RE2020. Le renouvellement du conventionnement des programmes INIES et PEP ecopassport® avec l'Etat, au second semestre 2025, marquera une étape importante de ce processus de transition.

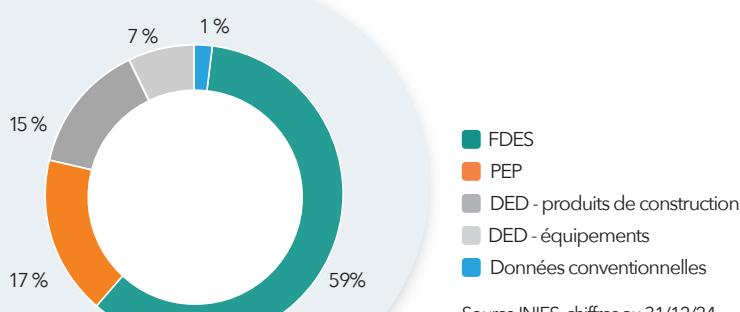
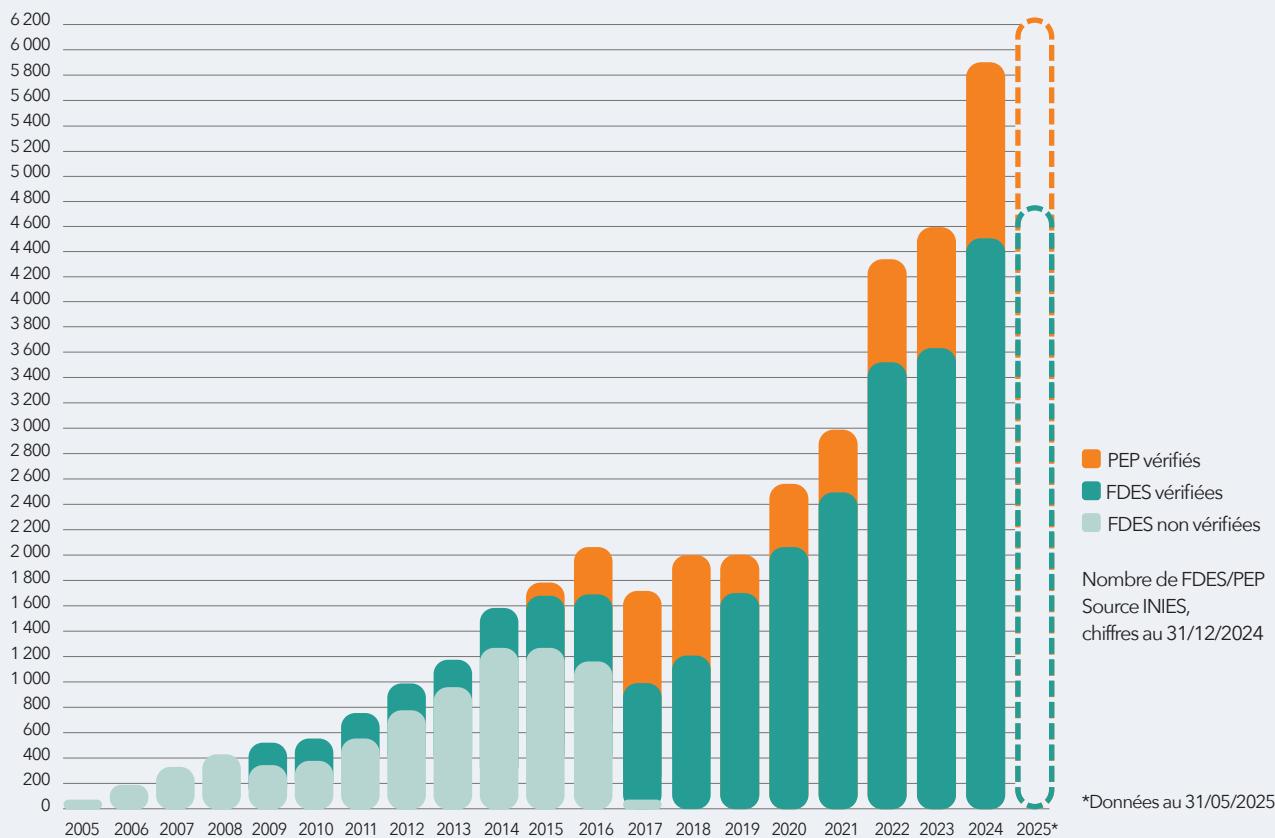
Pour faire face à ces défis majeurs, l'activité INIES, hébergée depuis 2012 par l'Alliance HQE-GBC prend son autonomie. Durant le second semestre 2025, l'association INIES sera créée. Elle assurera les adaptations nécessaires d'INIES à l'évolution du contexte réglementaire et économique. Cette association reprendra les principes de gouvernance et s'appuiera dans un premier temps sur les mêmes acteurs et le même modèle économique qu'actuellement. Ce modèle, qui a fait ses preuves, est basé sur deux sources de revenus principales : d'une part les fabricants de produits (enregistrements des FDES dans la base), d'autre part les utilisateurs des données (licences d'accès aux données numérisées via le webservice) et sera maintenu. Le changement sera donc transparent pour les déclarants et pour les utilisateurs. INIES pourra préparer sereinement son avenir et continuera d'offrir des prestations de qualité aux déclarants et aux utilisateurs des données.

Le changement se traduit aussi, dans notre communication, par une évolution du baromètre INIES. Cette édition 2025 contient plus de chiffres et plus d'informations à destination des déclarants et des utilisateurs des données. Nous espérons que cette nouvelle mouture vous sera utile. L'ensemble de l'équipe INIES vous souhaite une bonne lecture !

Les chiffres clés

INIES, toujours plus de données, l'effet RE2020

Évolution des FDES et PEP disponibles dans INIES



Au 31/12/2024, la base INIES comptait 6 324 données dont :

- 4 560 FDES représentant 265 318 références commerciales
- 1 342 PEP représentant environ 80 000 références produits
- 1 691 DED dont 1 119 produits de construction et 572 équipements
- 105 données conventionnelles dont 33 lots forfaitaires et 72 données conventionnelles de services (DES).

Focus sur les données spécifiques

Les déclarations environnementales (DE) spécifiques (FDES et PEP) sont vérifiées par une tierce partie indépendante habilitée par les programmes de vérification INIES et PEP ecopassport®. L'Etat conventionne avec ces deux programmes de déclarations environnementales afin de leur confier notamment les missions suivantes :

- Habiliter les tierces parties indépendantes exigées par la réglementation sur les déclarations environnementales dans le secteur du bâtiment et s'assurer du maintien de leurs compétences,
- Superviser les procédures de vérification pour garantir l'indépendance du vérificateur et une application homogène et impartiale des règles,
- Assurer des contrôles complémentaires et approfondis sur les DE,
- S'assurer que la base INIES est alimentée avec les données numérisées issues des DE vérifiées

En 2024, le nombre de déclarations environnementales continue d'augmenter malgré l'archivage de nombreuses FDES au format NF EN15804+A1 arrivées en fin de validité.

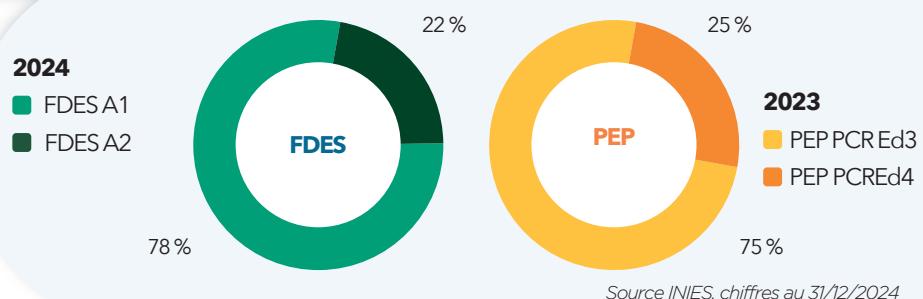
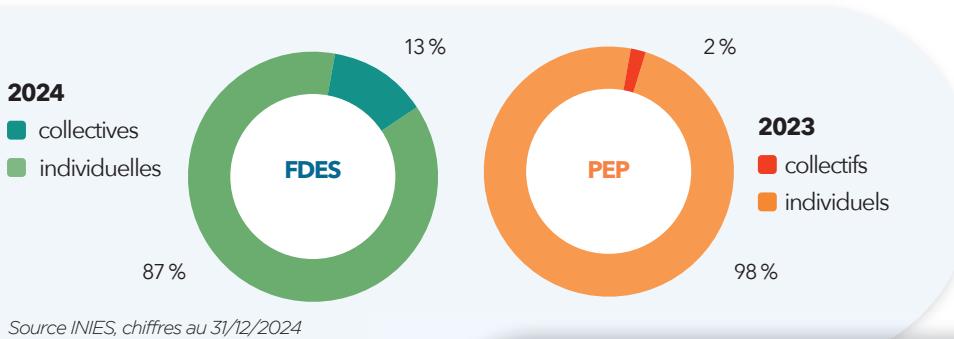
Les déclarations peuvent être de trois types :

- Individuelles : réalisées par un fabricant pour un produit
- Individuelles de gamme : réalisées par un fabricant sur une gamme de produits similaires,
- Collectives : réalisées par plusieurs fabricants, regroupés dans un organisme ou non, pour un produit type.

Si la RE2020 reste le levier majeur d'incitation à la production de FDES et de PEP, la réalisation des Bilans d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) rendus obligatoires pour un plus grand nombre d'organismes devient un autre levier important.

Comme le montrent les graphiques suivants, la migration vers la norme NF EN15804+A2 et le référentiel PEP PCR édition 4 s'est accéléré en 2024 et 2025.

Au 31 mai 2025, il reste 2092 FDES A1 et 469 PEP PCRed3 dans la base INIES. Ces FDES et ces PEP arriveront en fin de validité au 31/12/2025.





Au 31 décembre 2024, la base INIES compte 567 organismes déclarants de FDES (+26%) et 101 organismes déclarants de PEP (+23%). Cette nouvelle forte croissance du nombre de déclarants témoigne de l'ampleur prise par la réalisation des déclarations environnementales pour bien accompagner les acteurs en charge de l'application de la RE2020 à leurs bâtiments.

Focus **biosourcés** dans INIES

Les produits biosourcés, d'origine végétale ou animale, sont présents dans la Base INIES. On y retrouve des FDES pour une large gamme de produits biosourcés : des isolants (laines de fibres végétales ou animales, ouate de cellulose, etc.) ainsi que des bétons (de chanvre, de bois) et divers produits en bois massif ou reconstitué. Au 31 décembre 2024, 577 FDES (13% des FDES) de produits biosourcés [dont 462 issus du bois et 115 issus d'une autre matière], sont disponibles sur INIES. Parmi les autres matériaux biosourcés couvertes par des FDES, les fibres de coton (47 FDES), le chanvre (27 FDES), la ouate de cellulose (21 FDES) et la paille (7 FDES) sont les plus représentés. Les FDES de produits biosourcés représentent 88 629 références commerciales et sont en constante augmentation (+ 29%).

Les FDES : données par **famille** de produits

Nomenclature	Nombre de FDES	Nombre de références commerciales	Nombre de valeurs par défaut (DED)
31/12/2024			
Voirie / réseaux divers (y compris réseaux intérieurs) et aménagements extérieurs de la parcelle	192	2 295	185
Structure/Maçonnerie/Gros œuvre /Charpente	453	28 230	226
Façades	328	10 222	64
Couverture/Etanchéité	121	1 230	62
Menuiseries intérieures et extérieures/Fermetures	413	106 308	122
Isolation	1 436	4 640	174
Cloisonnement/Plafonds suspendus	585	7 718	71
Revêtements des sols et murs/Peintures/Produits de décoration	703	86 291	129
Produits de préparation et de mise en œuvre	183	2 834	42
Equipements sanitaires et salles d'eau	78	7 693	39
Panneaux sandwich agroalimentaire	29	92	0
Autres*	28	7 726	5
TOTAL*	4 549	265 279	1 119

* 11 FDES sont classées dans la nomenclature EEE

Les chiffres clés

Les PEP : données par **famille** de produits

		31/12/2024	
Les PEP par famille d'équipements disponibles dans INIES		Nombre de PEP	Nombre de valeurs par défaut (DED)
Appareillage d'installation pour les réseaux d'énergie électrique et de communication (≤ 63 Ampères)		608	112
Fils et câbles		57	44
Sécurité des personnes et contrôle d'accès		22	12
Sécurité du bâtiment		58	23
Équipements de génie climatique		436	283
Production locale d'énergie		47	22
Matériel d'éclairage		48	59
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)		6	0
Autres		47	5
Transport de personnes ou de marchandises dans le bâtiment		13	12
TOTAL		1 342	572

Focus sur la **qualité des données**

La qualité des données mises à disposition dans la base INIES est l'une de nos priorités.

La vérification par tierce partie indépendante, réalisée par des vérificateurs habilités est le dispositif central de contrôle de la conformité des déclarations environnementales. Cette vérification réalisée par contrôle documentaire permet aussi de s'assurer de la plausibilité des valeurs déclarées.

La vérification étant un exercice complexe pour les vérificateurs, le programme INIES a mis en place des mesures complémentaires. Un robot de contrôle est ainsi appliqué sur toutes les FDES et indique aux déclarants les corrections à réaliser avant d'accepter leur mise en ligne dans la base. Ensuite, près de 50% des déclarations (l'exigence de l'Etat est de 20%) font l'objet d'un contrôle technique par l'administrateur de la base notamment pour éviter les écarts entre les documents vérifiés et les informations saisies.

Enfin, comme prévu par la réglementation, au moins 5% des déclarations vérifiées sur une année font l'objet d'un contrôle approfondi réalisé par des vérificateurs. Depuis 2 ans, le programme INIES a également mis en place des études focus afin d'étudier en détail certaines familles de produits. Les deux premières familles étudiées ont été les fenêtres et portes fenêtres puis les revêtements de sol. Ces études focus sont d'un grand intérêt pour mieux comprendre les écarts sur les impacts ou hypothèses prises au sein d'une famille et identifier les besoins d'harmonisation des pratiques (par exemple rédaction des UF, scénarios d'entretien/maintenance et fin de vie).

En complément, les programmes de déclaration gèrent une procédure de remontée de présomptions d'anomalie. Tout un chacun peut adresser aux programmes une liste d'anomalies présumées identifiées sur des FDES ou des PEP. Sollicités par les programmes, les déclarants concernés doivent alors justifier et conforter les données ou bien les corriger et mettre à jour leurs déclarations.

73 dossiers de présomptions d'anomalies concernant 136 FDES et 39 dossiers de présomptions d'anomalies concernant 84 PEP ont été ouverts en 2024. Suite au traitement de dossiers de présomptions d'anomalies datant de 2023 et 2024, 42 FDES et 62 PEP ont été archivés en 2024.

Dans le respect de la confidentialité de chacun, les programmes de déclaration offrent donc un service essentiel de médiation entre déclarants ou entre déclarants et utilisateurs afin de maintenir la confiance dans les données déclarées et garantir la bonne application de la réglementation.

Focus sur les **configurateurs**

Comme dans beaucoup d'autres secteurs, après une première génération d'apprentissage sur la réalisation des déclarations environnementales, leur production prend le chemin de la massification et de l'automatisation afin de répondre à la demande croissante du marché. De nombreux acteurs s'orientent désormais vers le développement de configurateurs pour générer des FDES plus nombreuses et adaptées aux différentes opérations de construction. Avec la mise en œuvre du nouveau règlement européen sur les produits de construction (RPC), ces outils sont probablement amenés à se développer. Les configurateurs comportent d'indéniables avantages en matière d'automatisation et de réduction des coûts et permettent d'obtenir des données propres à chaque produit d'une gamme, voire à chaque projet de bâtiment. Cependant, la vérification de ces outils et des déclarations générées est un vrai challenge pour les programmes et les vérificateurs, notamment en ce qui concerne les configurateurs dits diffuseurs (voir encart). En 2023, le programme INIES a adopté une nouvelle procédure de vérification et d'enregistrement des configurateurs dans la base INIES. En 2025, INIES mettra à disposition une nouvelle interface de déclaration des configurateurs permettant de capitaliser dans la base l'ensemble des informations disponibles sur les configurateurs.

La liste des configurateurs diffuseurs utilisables dans le cadre de la RE2020 est disponible sur le site de la RE2020 :

[**liste des configurateurs reconnus par la RE2020**](#)

Cette liste s'enrichit chaque semestre de plusieurs configurateurs, n'hésitez pas à la consulter régulièrement.

Différents types de configurateurs, avec chacun ses avantages et ses inconvénients.

Le programme INIES distingue les configurateurs internes d'une part, uniquement utilisables par des déclarants, des configurateurs externes d'autre part, utilisables par tout type d'acteurs. Le programme distingue aussi les configurateurs générateurs, qui éditent des FDES destinées à être toutes publiées dans INIES et des configurateurs diffuseurs qui éditent des FDES pouvant être envoyées directement vers un logiciel de calcul sans passer par la base INIES.

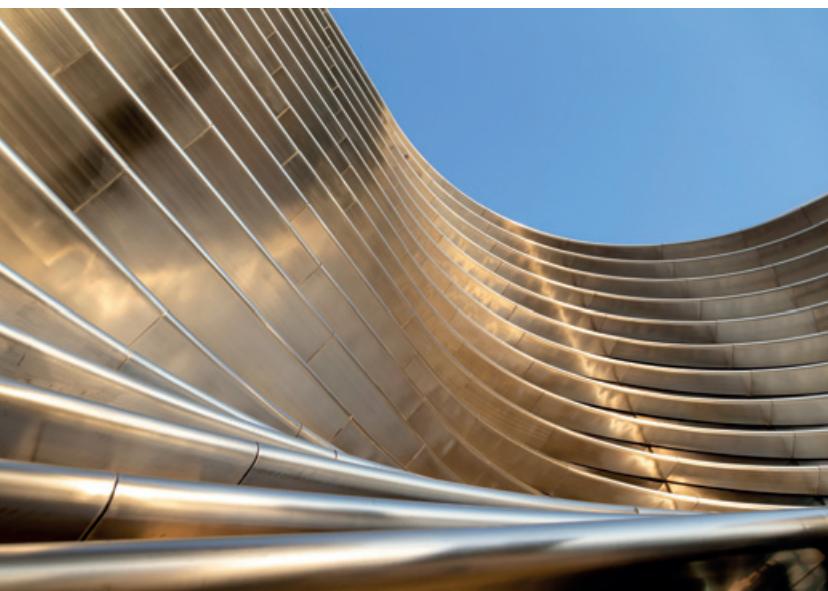
Alors qu'INIES permet d'assurer la mise à disposition des déclarations environnementales pour l'ensemble des usages autorisés (ACV bâtiment, BEGES, économie circulaire, affichage environnemental...) et de leur traçabilité à long terme, les configurateurs diffuseurs n'assurent pas ces services. La centralisation des données dans la base INIES est pourtant un énorme atout pour les éditeurs de logiciel et l'analyse qualitative de la base. Grâce à l'implication des diverses parties prenantes, nul doute qu'INIES trouvera des solutions à ces challenges avec les propriétaires des configurateurs.



Le comité technique INIES fait évoluer la nomenclature et propose des évolutions des unités fonctionnelles

La réalisation de déclarations environnementales touche de plus en plus de produits et concerne également de nouvelles familles de produits. Par ailleurs, leur nomenclature doit s'adapter régulièrement aux innovations et aux souhaits des déclarants et des utilisateurs pour faciliter l'utilisation des données. Les programmes INIES et PEP ecopassport® ont donc demandé à la DHUP qu'elle leur confie la gestion des annexes de la réglementation sur les déclarations environnementales portant sur la nomenclature et le choix des unités fonctionnelles.

Le Comité Technique INIES souhaite ainsi allier la souplesse de la base INIES à la conformité continue avec la réglementation. Une nouvelle nomenclature associée à des unités fonctionnelles, ainsi que des exemples de rédaction d'unités fonctionnelles pour chaque famille de produits seront publiés dès parution des textes réglementaires autorisant leur gestion par les programmes de déclaration.



L'archivage des données et la traçabilité des déclarations environnementales

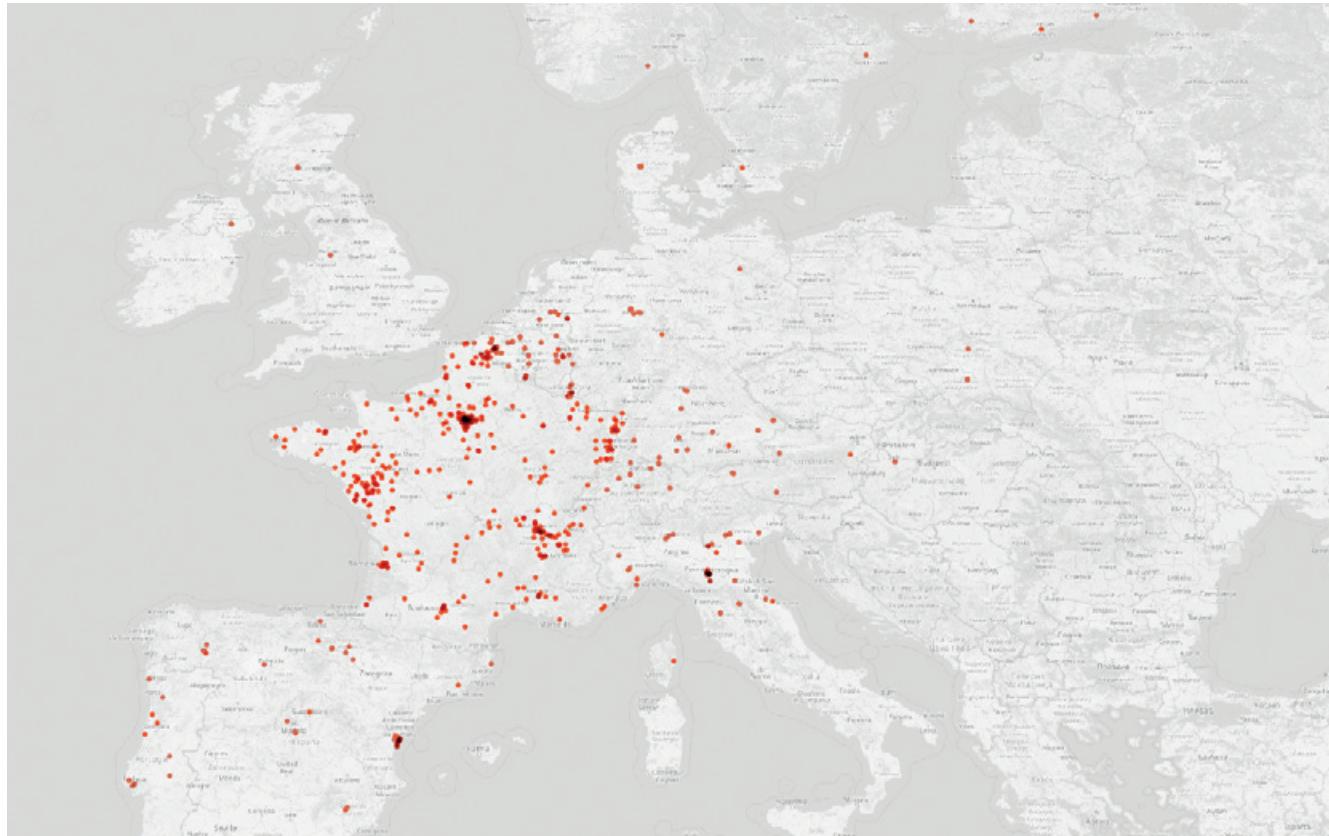
Un des points forts de la base INIES est le stockage et le maintien de la traçabilité des déclarations environnementales depuis la mise en œuvre de la réglementation sur les déclarations environnementales. INIES rappelle que des déclarations sont archivées quotidiennement puisque l'archivage est déclenché pour plusieurs raisons :

- Mise à jour d'une déclaration
- Fin de validité d'une déclaration
- Demande du fabricant
(produit plus mis sur le marché par exemple)
- Clôture d'un dossier pour
anomalie/reclamation non corrigée.

Astuce pour les déclarants : lorsque les déclarants souhaitent mettre en ligne la nouvelle version d'une FDES (par exemple passage A1->A2), même s'il s'agit d'une FDES complètement renouvelée, il est fortement recommandé de demander une mise à jour majeure complète de votre FDES existante plutôt que la création d'une nouvelle FDES. Ainsi, la traçabilité sera facilement assurée pour les utilisateurs du webservice. Le programme INIES recommande aux déclarants de FDES de consulter régulièrement les informations diffusées par l'administrateur de la base INIES à ce sujet.

● L'actualité du Programme INIES

Un programme ouvert à l'international



Origine géographique des déclarants du programme INIES - mai 2025

Le programme INIES accueille de nombreux déclarants européens (145 déclarants soit 26%). La RE2020 a multiplié le nombre de déclarants internationaux désirant s'enregistrer au programme INIES et publier leurs FDES sur la base.

Les efforts de reconnaissance entre programmes européens continuent

Plus de vingt programmes de déclarations environnementales de produits de construction officient partout en Europe. Si tous ces programmes s'appuient sur un tronc commun (la norme EN15804+A2), la plupart ont également des exigences en propre. Ainsi, pour faire appliquer la réglementation française, le programme INIES impose des exigences nationales que les autres programmes européens ne reprennent pas forcément. Une déclaration faite dans un programme (souvent national) n'est donc pas forcément reconnue par un autre programme. Un vrai casse-tête pour les acteurs concernés. Le programme INIES a donc souhaité aider ces déclarants en négociant des accords de reconnaissance mutuelle avec plusieurs programmes européens. Il s'agit dans un premier temps de reconnaître la qualité des vérifications réalisées de part et d'autre, d'identifier les différences d'exigences entre programmes, d'étoffer le panel de vérificateurs communs et permettre aux déclarants de préparer des documents qui s'adaptent plus facilement à chacun des programmes. Cet important travail nécessite de partager nos règles de fonctionnement et de disposer de tous nos référentiels techniques et administratifs en anglais. Une étape importante a été la traduction en 2024 du complément national NF EN15804+A2/CN, maintenant disponible en anglais. Un premier accord a été signé avec le programme espagnol DAPCons® en juillet 2024. Un second accord devrait être signé avec le programme allemand IBU au second semestre 2025.

Un accord de reconnaissance mutuelle signé avec le programme espagnol DAPCons®

Grâce à cet accord signé en juillet 2024, les déclarants souhaitant publier des déclarations environnementales dans les deux programmes voient leur travail simplifié. Un document mettant en visibilité les différences d'exigences entre les deux programmes est à disposition. L'accord autorise aussi une vérification unique si le vérificateur est habilité par les deux programmes. Enfin, des échanges réguliers entre programmes permettent une meilleure information des acteurs de part et d'autres des Pyrénées.

Le règlement du programme INIES

Le règlement du programme INIES capitalise l'ensemble des règles et décisions prises par le COPIl afin de les rendre accessibles aux déclarants, réalisateurs de FDES et vérificateurs. Cela concerne par exemple les clarifications de règles et le partage des bonnes pratiques pour la réalisation et la vérification des déclarations. Le programme répond ainsi à la demande des déclarants et des vérificateurs de disposer d'un document centralisant et capitalisant l'ensemble des décisions prises sur le règlement du programme.

La dernière version de ce document clé du programme INIES a été publié (en français et en anglais) en décembre 2024.

Rôle du programme INIES

L'expertise ACV augmente parmi l'ensemble des acteurs. Cela s'accompagne d'une demande de plus de précisions dans les normes et dans leur application avec des questions toujours plus pointues. Dans ce contexte, l'objectif du programme INIES est de faciliter la vérification et d'harmoniser les pratiques de réalisation et vérification de FDES. Le programme INIES, chargé de faire appliquer la réglementation sur la vérification des déclarations environnementales par une tierce partie indépendante par son conventionnement avec la DHUP, joue donc un rôle essentiel pour fluidifier et uniformiser les pratiques en matière de déclaration environnementale. Alors que les normes et l'état de l'art des pratiques évoluent rapidement, le programme maintient des règles équitables pour une mise à disposition de données fiables. La prise en compte des garanties d'origine des énergies dans les FDES, l'harmonisation des pratiques en matière de FDES collectives et de gamme ou la définition de règles plus précises pour réaliser des FDES sur des systèmes sont trois des sujets phares en discussion actuellement au sein du programme INIES.

Le programme PEP Ecopassport® : les nouveautés

PSR : finalisation de la mise à jour et nouvelles règles

Au cours de l'année 2024, le programme PEP ecopassport® a poursuivi la révision de ses PSR dont le PSR 12 sur les chaudières gaz, fioul ou biomasse, le PSR13 sur les générateurs thermodynamiques, le PSR 14 sur les luminaires ainsi que le PSR18 sur les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. Le programme dispose aujourd'hui de 19 PSR. Un nouveau PSR dédié aux équipements du contrôle d'accès (platine de rue, audiophone, visiophone, centrale d'accès) est actuellement en cours de rédaction et sera publié fin 2025.

Dans le cadre de l'Appel à Accompagnement de l'ADEME #FaistaFDES#FaistonPEP, un nouveau PSR a également été retenu. Il s'agit des produits de la détection d'intrusion (alarme, caméra de surveillance, sirène...). Les travaux débuteront au dernier trimestre 2025.

Vers un nouveau PCRed5

En raison des évolutions normatives récentes dont la norme IEC 63366 sur les Règles de définition des catégories de produits des systèmes électriques et électroniques, le programme PEP a décidé de lancer la révision du PCRed4. Cette mise à jour portera en particulier sur les thématiques liées à la fin de vie des produits et à la question du point de substitution. Elle visera à assurer une meilleure cohérence avec les autres programmes opérateurs. Par ailleurs, une méthodologie sera intégrée afin de permettre la réalisation de PEP systèmes à partir de PEP existants ou d'autres déclarations environnementales.



Tous les points abordés dans la FAQ technique seront également consolidés dans cette nouvelle version du PCR.

Les travaux ont débuté le 28 mai 2025 avec une finalisation prévue pour décembre 2025. Ils seront suivis d'une revue critique et d'une traduction programmées pour la fin juin 2026.

FAQ technique pour compléter / préciser le PCRed4

Le monde de la déclaration environnementale est toujours en mouvement. Le programme PEP ecopassport® traite régulièrement des questions, des retours d'expérience des vérificateurs. Crée en 2023 pour apporter des précisions et des compléments aux règles du PCRed4, la FAQ technique s'est enrichie tout au long de l'année, notamment avec l'introduction des définitions des produits actifs et passifs. Parallèlement, des travaux sont en cours pour élaborer une méthodologie dédiée à la création de PEP « système », qui sera prochainement intégrée à cette FAQ, puis dans le PCR ed5.

Mise à disposition de données environnementales à la référence produit pour les équipements du génie climatique.

Dans le secteur des équipements du génie climatique, la plupart des produits sont sous forme de gammes. Un PEP est réalisé sur le produit de milieu de gamme et des règles d'extrapolation permettent d'obtenir les données environnementales des autres produits de la gamme.

À la suite de la mise en place de la procédure AP0024, permettant de générer des fichiers XML à partir des données d'extrapolation et de les transmettre en masse vers les bases PEP et INIES, le programme PEP ecopassport® a décidé de développer un outil dédié. Les travaux débuteront d'ici juin et se dérouleront jusqu'à l'automne.

Développement d'une API pour les déclarants

A l'heure de l'industrialisation de la production de données environnementale chez les fabricants d'équipements, PEP offre à ses déclarants un nouveau service qui leur permet de gagner du temps dans la gestion de leur PEP sur la base. Que ce soit pour importer leur PEP en vue de leur enregistrement (création ou mise à jour) ou pour les exporter, PEP met à disposition des déclarants, un service d'API dans l'espace déclarant de la base de données PEP.

Issue de plusieurs mois de phase de test avec plusieurs industriels, elle est maintenant ouverte à tous les déclarants souhaitant automatiser la publication et le retrait de leurs PEP.

Nouvelles étapes dans le rayonnement international du programme PEP

En tant que programme international, PEP ecopassport® offre un service pour toutes les entreprises commercialisant en France mais également pour toutes les autres entreprises quel que soit le continent. Ainsi de nombreux groupes internationaux leaders du secteur utilisent ce programme pour l'ensemble de leur filiale dans le monde.

En sa qualité d'expert reconnu dans le secteur des équipements électriques et électroniques, le programme PEP ecopassport® a invité d'autres programmes opérateurs à partager ses règles (PCR / PSR) afin d'accompagner les industriels sur leurs marchés et éviter une multiplicité de règles selon les régions (Europe / international). Ainsi, après plusieurs mois d'échanges et de collaboration, PEP ecopassport® a signé un accord de reconnaissance mutuelle (MRA) avec International EPD System en février 2025.

Cette reconnaissance mutuelle couvre le PCRed4 du programme PEP et le PCR 2024:06 d'IEPDS. Il permet de renforcer les efforts entrepris en 2024 pour aligner ces 2 documents en conformité avec l'EN50693. Une étape importante qui marque la volonté des opérateurs de programme d'aller vers plus d'harmonisation et de collaboration afin de préparer au mieux les futures échéances réglementaires.

Suite à la signature du MRA, PEP ecopassport® collabore avec IEPDS pour adopter les PSR, toujours dans cette logique d'éviter la multiplication des règles pour une même catégorie de produit. Le PSR0005 de PEP ecopassport® vient d'être adopté par IEPDS fin Mai et le PSR0018 devrait suivre dans les semaines à venir.

Communication officielle sur le site d'IEPDS : <https://www.environdec.com/news/mra-pep-ecopassport>

● L'actualité du **webservice INIES**

C'est quoi le webservice ?

De plus en plus d'utilisateurs d'INIES souhaitent accéder aux données digitalisées de la base. Dès 2014, INIES a mis à disposition une API webservice permettant de récupérer chaque donnée d'INIES dans un format standardisé (xml puis json depuis fin 2024). Cette API est une méthode d'interrogation intelligente permettant d'identifier à chaque appel les données nouvelles ou mises à jour et de ne récupérer que celles-ci. Cette solution supprime donc les nombreuses limitations et contraintes que présenterait la mise à disposition de fichiers Excel® (au moins 100 données nouvelles ou mises à jour chaque mois). On allège ainsi la sollicitation de la base de données et on rend un service plus performant sans exiger toujours plus de bande passante. Un petit geste pour la planète !

Pour accéder au webservice, vous devez d'abord adresser au Conseil de Surveillance de la base INIES un formulaire de demande d'accès. Le Conseil de Surveillance validera alors la conformité de votre demande aux conditions d'utilisation du webservice. Enfin, selon l'usage souhaité vous devrez vous acquitter d'une licence commerciale ou académique. Pour plus d'informations, <https://www.inies.fr/programmes-et-services/le-webservice-des-donnees-numerisees> et contact@inies.fr.

L'examen des demandes d'accès au webservice a lieu à la fin de chaque semestre. Pour ne pas rater les prochaines échéances, déposez vos dossiers avant le 15 novembre 2025 ou avant le 15 mai 2026.

L'API fait peau neuve !

Une nouvelle version de l'API du webservice INIES (au format REST) a été déployée et a définitivement remplacé l'ancienne API SOAP le 30/04/2025.

L'API délivre donc désormais des fichiers json. La documentation de cette nouvelle API est disponible à l'adresse :

<https://base-inies.fr/swagger/index.html>

Nouveaux usages des données d'INIES

La base INIES poursuit son examen des demandes d'accès au webservice INIES et étudie de nouveaux usages des données. Ainsi, INIES travaille sur un guide de bonnes pratiques en matière d'utilisation des déclarations environnementales pour calculer les impacts environnementaux de produits réemployés pour différents scénarios d'usage. Ce guide devrait être mis à disposition avant fin 2025.

Ils utilisent le webservice pour calculer la performance environnementale de leurs projets

Plus de 53 sociétés accèdent aujourd'hui au webservice et alimentent des milliers d'utilisateurs de leurs outils.



Ils utilisent le **webservice** pour calculer la performance environnementale de leurs projets

Plus de 53 sociétés accèdent aujourd'hui au webservice et alimentent des milliers d'utilisateurs de leurs outils.

Liste des abonnés	
ABM ENERGIE CONSEIL	ESTP
ACIEO	ETAMINE
ACORUS	FAUCONNET INGÉNIERIE
AGLO	FFB
AREP	GRAITEC
AIA ENVIRONNEMENT	GREENLY
AMOES	IGE
AREP	IN4MO
BASTIDE BONDoux	IZUBA
BBS SLAMA	MONDIAL IMPACT
BE ACT	NOBATEK/INEF4
BLOC TO BUILD	NOOCO
BOUYGUES IDF	ONE CLICK LCA
CARBONE 4	PERRENOUD
CDC HABITAT	SEQENS
CITIZEN IMPACT	SETEC
CLIMATE PLUS	SGDBF
COMBO SOLUTIONS	SMAC
CSTB	SOPREMA
DIM CONSTRUCTION	TIME TO BEMM
DRUANTIA	TRAACE
EIFFAGE	TRACE DIGITAL SERVICE
ELIOTH (EGIS CONCEPT)	VINCI CONSTRUCTION
ENGIE	WECOUNT
EODD	YESSS ELECTRIQUE
EPIDHERM	ZEFCO
EMERSUS EGIS	

Le pack de données archivées

Depuis fin 2024, le webservice INIES permet d'accéder aux données archivées de la base INIES. Ce pack s'adresse bien sûr aux nouveaux utilisateurs du webservice mais aussi aux utilisateurs plus anciens qui n'auraient pas assuré la traçabilité de ces données. Ce pack permet de récupérer toutes les données archivées depuis juillet 2017 (date d'application de la vérification obligatoire des déclarations environnementales) et ainsi de reconstituer l'antériorité de la base de données dont dispose les abonnés les plus anciens. Il contient plus de 11 000 déclarations archivées.

Sur le site de la base INIES, les données archivées sont disponibles en utilisant l'onglet « Données archivées » vous permettant de vous connecter à un espace dédié.



💡 Ils se sont engagés !

Appel à accompagnement #FaistaFDES #FaistonPEP

L'Alliance HQE-GBC, avec le soutien financier de l'ADEME, organise depuis 2019, des appels à accompagnement, appelés #FaistaFDES #FaistonPEP. L'objectif est d'encourager la création de nouvelles déclarations environnementales collectives, configurateurs et outils d'application de PSR. Ces aides permettent de :

- Mobiliser les fabricants des familles de produits et d'équipements qui ne sont pas encore engagés dans la production de déclarations environnementales ;
- Produire de nouvelles déclarations environnementales pour les familles de produit non couvertes ;
- Répondre aux besoins des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre qui souhaitent utiliser des données spécifiques pour réaliser leurs ACV bâtiment.

Un 4^e appel à accompagnement a été lancé fin 2024 et s'est clos le 15 mars 2025.

Le tableau en page suivante présente l'ensemble des projets soutenus par ces 4 appels à accompagnement.



💡 Les données manquantes dans INIES

La possibilité de remplacer, dans un calcul RE2020, une DED par une donnée spécifique pour chaque famille de produits est un enjeu majeur pour les acteurs de la construction. Les concepteurs de bâtiment sont amenés à utiliser encore trop de DED dans leurs calculs, ce qui alourdit le bilan environnemental de leur bâtiment. Alors que l'atteinte de seuils 2025 et 2028 de la RE2020 est un enjeu fort, plusieurs dizaines de kilogrammes de CO₂ peuvent être gagnés dans un calcul RE2020 si on utilise des produits et équipements couverts par une FDES ou un PEP.

Dans un contexte économique difficile, être le premier (ou l'un des premiers) à disposer d'une donnée spécifique pour la RE2020 sur son produit offre aujourd'hui un avantage concurrentiel significatif.

Pour encourager la production de nouvelles déclarations environnementales, INIES met donc à disposition sur son site une liste des familles de produits pour lesquelles seules des DED sont disponibles. La première version de cette liste est disponible [ici](#)

N°AAA	PORTEUR DE PROJET	TYPE	NOM DU PROJET
4	ACTIBAIE	FDES	Portes souples industrielles
4	UNPG	FDES	Couches de granulats pour sols stabilisés
4	UNPG	FDES	Couches drainantes de granulats
4	SECODEB	FDES	Ecran de sous-toiture
4	SECODEB	FDES	Pare-pluie
4	IGNES	PEP	Bloc d'éclairage de sécurité reconditionné
4	IGNES	PSR	Produits de détection d'intrusion
4	Fédération des ascenseurs	PSR	Ascenseur électrique
4	ADIVET	Configurateur / outil	Toitures terrasses
4	KARIBATI	Configurateur / outil	Produits biosourcés
4	FNTP + Routes de France	Configurateur / outil	Formules d'enrobé
4	SORIBA + LG Béton	Configurateur / outil	Escaliers en béton
4	Association PEP/ATITA/UNICLIMA	Configurateur / outil	Données extrapolées de PEP
3	APMS	FDES	Microstations
3	CFSE	FDES	Systèmes polyuréthanes mono-composant et bi-composant
3	CFSE	FDES	Système polyuréthane bi-composant
3	CFSE	FDES	Système d'étanchéité liquide PU-bitume
3	CFSE	FDES	Système d'étanchéité liquide acrylique
3	FFB + ACTIBAIE	FDES	Portails métalliques
3	IGNES + ACTIBAIE	PEP	Moteur tubulaire de volets roulants et stores enroulables
3	ATITA / UNICLIMA	PEP	Pompes à chaleur avec fluide frigorigène à faible PRP
3	ATITA / UNICLIMA	PEP	Chaudières biomasse
3	ATITA / UNICLIMA	PEP	Pompes à chaleur hybride double service
3	CTMNC	Configurateur / outil	Roches ornementales et de construction
3	ATITA / UNICLIMA	Configurateur / outil	Données extrapolées de PEP
2	ValorEU	FDES	Récupérateurs de chaleur verticaux instantanés sur eaux grises
2	SNFA	FDES	Brise-soleils horizontaux aluminium
2	SNFA	FDES	Brise-soleils verticaux aluminium
2	Arbust	FDES	Clastrars et clôtures
2	Asso. Professionnelle des Armaturiers	FDES	Armatures en acier pour béton sur catalogue
2	Asso. Professionnelle des Armaturiers	FDES	Armatures en acier pour béton CFA
2	UICB	FDES	Garde-corps en bois tempérés
2	UICB	FDES	Garde-corps en bois exotiques
2	Fédération des ascenseurs	PEP	Ascenseur électrique pour bâtiment tertiaire
2	ATITA	PEP	Pompes à chaleur air/eau double service fluide faible PRP
2	ATITA	PEP	Pompes à chaleur air/eau collectives pour la production d'ECS
2	GESI	PSR	Produits électroniques de sécurité incendie
1	Routes de France	FDES	Revêtement extérieur en enrobé bitumineux à l'émulsion
1	Groupement Actibaie	FDES	Rideaux métalliques
1	Groupement Actibaie	FDES	Volets battants et coulissant aluminium
1	FFTB	FDES	Brique de terre crue extrudée
1	SNFORES	FDES	Système autolissant Polyuréthane
1	SNFORES	FDES	Système Multicouche époxy
1	Briques Technic Concept	FDES	Brique de terre crue comprimé
1	Briques Technic Concept	FDES	Enduit en terre crue pour brique terre crue comprimé
1	CCTC	FDES	Terre allégée avec 25 à 50% en masse de fibres (terre-paille, terre-chanvre, ...)
1	CCTC	FDES	Terre crue terre lourde avec 0 à 25% en masse de fibres (pisé, torchis, ...)
1	ATITA	PEP	Entrée d'air pour VMC
1	ATITA	PEP	Bouche d'extraction pour VMC
1	ATITA	PEP	Unité de toiture
1	ATITA	PEP	CTA Modulaire
1	FNB	FDES	Poteaux en bois massif feuillus
1	Parquets français	FDES	Parquets français massif
1	Parquets français	FDES	Parquets français contrecollés
1	IGNES	PSR	Infrastructure de recharge des véhicules électriques



Contacts

Jacques CHEVALIER, Béatrice CHEVALIER,
Aurélie LEVASSEUR

Alliance HQE-GBC
4, avenue du Recteur Poincaré
75016 Paris

Mail : contact@inies.fr

www.inies.fr